



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 février 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 février 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 février 2003

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN:
CONVENTION ENTRE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS ET LA VILLE DE NIORT: Cofinancement du
poste de Chef de Projet**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Yannick TARDY

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 février 2003

DELIBERATION D20030110

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN:
CONVENTION ENTRE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS ET LA VILLE DE NIORT: Cofinancement
du poste de Chef de Projet**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 18 janvier 2001, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à cosigner la convention d'Opération de Renouvellement Urbain dont l'action qui s'inscrit initialement sur une période de trois années préfigure une ambition portée sur le long terme.

Afin d'accompagner en préalable les interventions relatives à la politique de renouvellement urbain au sens large, un Protocole de Coopération entre la Ville de NIORT et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été signé le 1^{er} décembre 1999 qui prévoit le cofinancement de missions ou actions opérationnelles. Son avenant n°1 signé le 16 août 2000 élargit le partenariat à la Communauté d'Agglomération de NIORT et porte à 4 ans (1999-2002) la durée de ce protocole.

Dès 2000 les cosignataires ont procédé au recrutement d'un Chef de projet dont le rôle était de mettre en œuvre les orientations stratégiques décidées par la Ville de NIORT en matière de renouvellement urbain à savoir :

- favoriser la recomposition urbaine et sociale à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération,
- soutenir la politique locale de l'habitat,
- définir les axes d'un développement cohérent dans le but de diversifier les fonctions et l'habitat.

En date du 22 décembre 2000, une convention particulière fixait les modalités de financement du poste et de versement de la participation de la CDC pour la période 1^{er} janvier – 31 décembre 2001.

Ce Chargé de Mission a ensuite évolué vers d'autres fonctions.

Suite à la mise en place d'une nouvelle organisation au sein des services municipaux, un nouveau Chef de Projet a alors été recruté et a pris ses fonctions courant 2002.

La convention figurant en annexe a pour objet de déterminer les modalités de versement de la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement du poste de Chef de Projet ORU pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2002

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à :

- signer la convention ci-jointe,
- procéder à la demande de versement de ladite participation.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué,

Gilles FRAPPIER